Conseil des ministres

Le projet de décret portant protection de droit d'auteur transmis à l'Assemblée nationale

Au début de la séance, le chef de l'Etat a fait observer une minute de silence à la mémoire des feus :
- Appoline Sonounamèto née Avoungo, mère de Monsieur Epiphane Sonoumameto, premier conseil à l'Ambassade du Bénin à Beijing en Chine, décédée le 11 mars 2004 ;
- Fataou Awodioké Lalèyè, père de Madame Lalèyè Raïmatou épouse Abdou, conseiller technique à l'Economie chargé du secteur privé, au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'emploi, décédé le 23 mars 2004.

Au cours de la séance, le Conseil des ministres a adopté plusieurs projets de décret portant respectivement :
- transmission à l'Assemblée nationale pour autorisation de ratification du projet de loi portant protection de droit d'auteur et droits voisins en République du Bénin ;
- agrément de la Société internationale de commerce d'importation et d'exportation (SICIMEX-GROUP) SARL au régime « B » du code des investissements pour son projet de menuiserie industrielle en bois et en aluminium à Pahou ;
- agrément de la Société BENIN CHEMICALS AND MARKETING SARL au régime « B » du code des investissements pour son projet d'extension de l'unité de production de peinture, de colle, de vernis et de fabrication d'emballages plastiques à Cotonou ;
- agrément de la Société africaine de commerce général et d'industrie (SACOGI) SARL au régime « B » du code des investissements pour son projet de filature et de blanchiment de coton à Zinvié ;
- ouverture du marché de l'assistance en escale des avions sur les aéroports et aérodromes de la République du Bénin ;
- approbation des statuts du Centre multimédia des adolescent(e)s des jeunes du Bénin ;
- [illegible]on, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de lutte contre la corruption ;
- nomination des membres de l'Observatoire de lutte contre la corruption ;
- mesure de grâce en faveur des personnes détenues ayant fait l'objet de décisions de condamnation devenues définitives, durant la période du 02 août 2000 au 30 juillet 2003 ;
- autorisation de création de la Société Bénin Télécoms S.A. et approbation de ses Statuts ;
- modifications des Statuts de l'Office des postes et télécommunications (OPT).

Au cours de la même séance, le conseil des ministres a examiné et approuvé un compte rendu du ministre des Finances et de l'Economie sur les négociations de l'Accord de prêt avec le Fonds régional de développement de la CEDEAO dans le cadre du financement complémentaire du projet de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'Dali, qui ont eu lieu à Lomé, les 11 et 12 février 2004.

Le conseil des ministres a autorisé au cours de cette réunion :
- la participation d'une délégation de notre pays à la réunion d'experts sur la politique de la migration qui se déroulera à Addis-Abéba, les 29 et 30 mars 2004 ;
- la participation d'une délégation du Bénin au séminaire de présentation et d'exposition des équipements de formation technique et professionnelle, qui se déroulera à Göttingen, en Allemagne, du 30 mars au 06 avril 2004 ;
- la participation d'une délégation de notre pays à la 50ème session du Conseil permanent de la francophonie qui se tiendra le 02 avril 2004 à Paris ;
- la participation d'une délégation du Bénin à la réunion ad hoc du groupe d'experts sur le financement de l'intégration régionale en Afrique, prévue à Addis-Abéba, les 06 et 07 avril 2004.

Le conseil a, par ailleurs, autorisé :

- l'organisation au Bénin, d'une réunion de la Commission d'avancement en grade des magistrats ;
- la visite officielle au Bénin, du 25 au 27 mars 2004, de Son Altesse Royale le Prince Philippe de Belgique ;
- l'organisation à Porto-Novo, les 25 et 26 mars 2004, de l'Assemblée générale ordinaire de la Commission nationale béninoise pour l'UNESCO, session 2004 ;
- l'organisation à Cotonou, du 05 au 08 avril 2004, de la 6ème réunion inter-pays sur l'initiative pour l'indépendance vaccinale en Afrique ;
- l'organisation au Bénin, de la 2ème phase de la campagne de vulgarisation des textes sur les droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire national.

Le Prince Philippe du Royaume de Belgique au Bénin dès ce jour

(Communiqué de presse du MAEIA)

A l'invitation de Son Excellence Monsieur Mathieu Kérékou, président de la République du Bénin, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Son Altesse Royale Le Prince Philippe du Royaume de Belgique effectuera une visite officielle au Bénin, du 25 au 27 mars 2004.

Son Altesse Royale aura des entretiens avec le président de la République sur les sujets de préoccupation commune.

Au cours de son séjour, Son Altesse Royale Le Prince Philippe visitera différents projets réalisés dans le cadre de la coopération entre le Bénin et la Belgique et procédera à l'ouverture officielle de la piste Bopa-Lalo-Tchi Ahomadégbé réalisée par les génies militaires belge et béninois.

Par ailleurs, l'Illustre hôte inaugurera, à Abomey, l'extension du Centre de revalidation fonctionnelle au Centre hospitalier départemental du Zou.

9ème journée mondiale de lutte contre la tuberculose

Des cas de tuberculose non encore identifiés

" Chaque jour, 20 personnes sont contaminées par la tuberculose tandis qu'une cinquantaine est infectée par le VIH/sida alors que le paludisme en tue autant tous les jours au Bénin ". Cette triste réalité est la preuve que la tuberculose demeure toujours un problème de santé publique auquel il faut accorder une importance capitale. C'est ce qui justifie la commémoration hier de la 9ème journée mondiale de lutte contre la tuberculose à Porto-Novo où une fois encore, le point a été fait sur cette maladie qui fait des ravages au Bénin et en Afrique.

Par Reine AZIFAN

En matière de lutte contre la tuberculose, l'Assemblée mondiale de la santé avait indiqué des objectifs à atteindre d'ici à 2005 :dépister 70% de tous les nouveaux cas de tuberculose à frottis positif et traiter avec succès 85% au moins des cas détectés en tenant compte du taux de succès du traitement. Où en sommes-nous aujourd'hui dans la réalisation de ces objectifs ?

Pour le délégué de l'OMS à cette cérémonie, le Dr Edouard Comlanvi Comlan, " nous avons réalisé beaucoup de progrès dans la mise en œuvre de la stratégie du traitement de brève durée sous observation directe (DOTS)".

Cependant, le niveau de réalisation de nos principaux indicateurs reste inférieur aux cibles mondiales et régionales.

Pour arrêter la propagation de cette maladie qui touche la tranche d'âge de 30 à 40 ans, deux actions urgentes s'imposent aux Etats et à l'OMS. Il s'agit, selon le Dr Comlanvi Comlan, de renforcer le rôle des laboratoires pour un dépistage rapide et efficace des nouveaux cas et de l'amélioration de la prise en charge des malades par la méthode DOTS.A en croire le docteur, cette méthode allie les techniques modernes de traitement par la prise de médicaments adaptés et efficaces à des méthodes traditionnelles de recherche des malades dans leurs milieux naturels.

Photo :Gratiano CAPO

Mme Adizatou Baba Moussa Yacoubou

" Le traitement de la tuberculose est gratuit "

Le Bénin fait partie des premiers pays en Afrique à expérimenter cette méthode " DOTS " depuis dix ans. Au cours de cette décennie, a précisé la directrice adjointe de cabinet du ministère de la Santé publique, Adizatou Baba Moussa Yacoubou, moins de 3.000 cas de tuberculose, toutes formes confondues ont été diagnostiqués chaque année au Bénin. Les trois quarts sont des cas contagieux avec une progression annuelle de moins de 5%.La majorité des cas sont identifiés par les structures mises en place dans le pays. Adizatou Baba Moussa Yacoubou a rappelé que tout malade diagnostiqué au Bénin peut aujourd'hui s'attendre à bénéficier d'une prise en charge gratuite dans l'une des formations sanitaires du réseau national des centres intégrés de dépistage et de traitement de la tuberculose.

Outre le traitement gratuit, un appui financier est alloué pour l'alimentation de tous les malades tuberculeux nécessitant un séjour dans un centre de traitement.

Cet effort fait dans le cadre de la lutte contre la pauvreté vise, selon Adizatou Baba Moussa Yacoubou, à soutenir le patient en lui offrant les meilleures conditions d'accès aux soins.

Malgré tous ces efforts fournis par le gouvernement et ses partenaires, " il existe encore dans nos communautés, un grand nombre de cas de tuberculose infectieuse non identifiés qui continuent à répandre la maladie ", a fait remarquer le docteur Comlanvi Comlan. C'est pourquoi il a signalé que tout adulte qui continue à tousser pendant deux à trois semaines au moins malgré l'administration d'un antibiotique devrait être considéré comme un cas suspect et envoyé à une formation sanitaire pour y passer des tests et recevoir un traitement approprié si nécessaire. C'est la seule manière de briser la propagation de la tuberculose dans nos communautés.

Dans les départements de l'Ouémé et du Plateau qui ont accueilli les manifestations officielles de cette 9ème journée, la situation de la tuberculose est tout aussi préoccupante. La moyenne annuelle en ce qui concerne des cas est de 600.Les statistiques révèlent une augmentation de 20% des cas en cinq ans dans ces deux départements. Huit centres de dépistage et de traitement sont répartis dans la région pour satisfaire les patients. Compte tenu de la situation géographique de ces départements frontaliers au Nigeria et des mouvements migratoires que cela engendre, 30% des patients dépistés sont des ressortissants de ce pays voisin. Cela appelle, selon les autorités départementales de l'Ouémé-Plateau, une coopération sous-régionale en vue d'harmoniser les statistiques et d'assurer la protection des populations des deux Etats.

Atelier sur les OGM

Réglementer l'importation des aliments transgéniques

Il se tient depuis hier au Centre national des chargeurs du Bénin (CNCB), un atelier sur les Organismes génétiquement modifiés (OGM). Cet atelier organisé par la Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin vise à informer l'Etat béninois et les partenaires au développement sur la menace que représentent les OGM dans la chaîne alimentaire au Bénin.

Par Edgard COUAO-ZOTTI

La biotechnologie a fait tellement de progrès qu'aujourd'hui, toutes les possibilités existent pour augmenter et renforcer la production agricole. La biotechnologie augmente par exemple la résistance des plantes, en leur donnant des capacités de résister contre les attaques biologiques, aux aléas climatiques. Elle donne la possibilité à certaines espèces animales d'être plus performantes au niveau de la reproduction. Mais autant les OGM sont quelque part positifs, autant ils ont des conséquences sur la santé humaine. Et c'est cette situation qui préoccupe la LDCB présidée par Romain Abilé Houéhou qui, en organisant cet atelier de deux jours sur le thème « Les OGM et la sécurité alimentaire au Bénin », voudrait tirer la sonnette d'alarme.

Expliquant les méfaits des OGM, Romain Abilé Houéhou a révélé que les consommateurs développent des résistances contre les antibiotiques lorsqu'ils s'habituent à la consommation des biens alimentaires transgéniques qui, selon le président de la Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin portent atteinte à certaines valeurs culturelles de certains peuples. Aussi les semences transgéniques réduisent-elles l'indépendance des producteurs vis-à-vis des compagnies multinationales qui produisent ces semences. Une telle situation devrait inciter les pays en développement dont le Bénin à s'investir dans les réformes de politiques commerciales, et agricoles. Car, les OGM représentent pour eux de réels risques. En organisant donc l'atelier, la LDCB voudrait susciter le débat sur les OGM et participer à la sensibilisation des différentes structures étatiques qui assurent la sécurité alimentaire des populations.

Procédant hier à l'ouverture des travaux, Henry Essouman, conseiller technique à la recherche et aux organisations paysannes (CT/ROP) au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a reconnu que les OGM sont devenus depuis peu un sujet de préoccupations et de controverse au plan international, et suscitent de la part des consommateurs du monde entier, des sentiments de perplexité, de méfiance, voire d'hostilité. L'Etat béninois, a-t-il dit, est aussi préoccupé par cette question. Au point qu'il a été organisé en septembre 2001 par l'Institut national de recherches agricoles (INRAB) et le Centre béninois de la recherche scientifique du Bénin (CBRST) un atelier national sur les OGM. A l'issue de cet atelier, un moratoire de 5 ans sur l'importation, la consommation et toute utilisation de produits OGM ou dérivés a été proposé. Le conseil des ministres en sa séance du mercredi 6 mars 2002 l'a adopté.

En dépit des actions au soutien du moratoire, il reste, reconnaît Henry Essouman, du chemin à faire. Le CT/ROP reste persuadé que le présent séminaire va faire des propositions concrètes qui vont déboucher sur la réglementation de l'importation des biens alimentaires transgéniques, et à la mise en œuvre des mesures inscrites dans ce cadre.

Photo : Jean ADANDE

Romain Abilé Houéhou et Henry Essouman au présidium hier à l'ouverture de l'atelier